

Mandat d'actions mondiales



AVIS DE NON-AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS

Société de placements SEI Canada, le gestionnaire de la Mandat d'actions mondiales (le « Fonds »), nomme des auditeurs indépendants pour auditer les états financiers annuels du Fonds. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières du Canada (Règlement 81-106), si un auditeur n'a pas revu les états financiers semestriels, cela doit être divulgué dans un avis complémentaire. Les auditeurs indépendants du Fonds n'ont pas revu les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Mandat d'actions mondiales



Rapport semestriel (non audité)

pour la période close le 30 juin 2023

États de la situation financière

AU 30 JUIN 2023 (NON AUDITÉ) ET AU 31 DÉCEMBRE 2022

(en milliers de dollars sauf les données par part)

	2023	2022
ACTIF		
Actifs courants		
Placements (actifs financiers non dérivés)	8 596 \$	8 496 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises	106	111
Montant à recevoir pour la souscription de parts	3	6
Charges payées d'avance	8	12
Montant à recevoir du gestionnaire	3	1
	8 716	8 626
PASSIF		
Passifs courants		
Charges à payer	9	10
Montant à payer pour le rachat de parts	1	20
	10	30
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	8 706 \$	8 596 \$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR CATÉGORIE (note 5)		
(Catégorie E)	3 934 \$	4 033 \$
(Catégorie F)	1 555 \$	1 583 \$
(Catégorie O)	1 858 \$	1 763 \$
(Catégorie R)	1 359 \$	1 217 \$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART		
(Catégorie E)	7,78 \$	7,30 \$
(Catégorie F)	9,26 \$	8,63 \$
(Catégorie O)	9,79 \$	9,11 \$
(Catégorie R)	9,39 \$	8,72 \$

États du résultat global (Perte)

PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

(en milliers de dollars sauf les données par part)

	2023	2022
REVENU		
GAIN (PERTE) NET SUR PLACEMENTS		
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	91 \$	391 \$
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	552	(1 939)
REVENU TOTAL (MONTANT NET)	643	(1 548)
CHARGES		
Droits de garde et frais d'administration	5	5
Frais juridiques	7	12
Frais de gestion (note 7)	41	51
CHARGES TOTALES	53	68
Charges visées par une renonciation (note 7)	(4)	(11)
CHARGES, MONTANT NET	49	57
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	594 \$	(1 605) \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR CATÉGORIE		
(Catégorie E)	257 \$	(775) \$
(Catégorie F)	111 \$	(280) \$
(Catégorie O)	132 \$	(358) \$
(Catégorie R)	94 \$	(192) \$
NOMBRE MOYEN DE PARTS EN CIRCULATION PAR CATÉGORIE AU COURS DE LA PÉRIODE		
(Catégorie E)	535	587
(Catégorie F)	177	186
(Catégorie O)	190	236
(Catégorie R)	142	127
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART[^]		
(Catégorie E)	0,48 \$	(1,32) \$
(Catégorie F)	0,63 \$	(1,51) \$
(Catégorie O)	0,70 \$	(1,52) \$
(Catégorie R)	0,66 \$	(1,51) \$

[^] Fondé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

Mandat d'actions mondiales

États de la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

(en milliers de dollars)

	Total du fonds		Catégorie E		Catégorie F	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	8 596 \$	12 099 \$	4 033 \$	5 535 \$	1 583 \$	1 941 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	594	(1 605)	257	(775)	111	(280)
DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	—	—	—	—	—	—
OPÉRATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES						
Produit de l'émission de parts	116	385	36	69	—	250
Paiements au rachat de parts	(600)	(2 374)	(392)	(892)	(139)	(326)
	(484)	(1 989)	(356)	(823)	(139)	(76)
VARIATION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	110	(3 594)	(99)	(1 598)	(28)	(356)
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	8 706 \$	8 505 \$	3 934 \$	3 937 \$	1 555 \$	1 585 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.)

Mandat d'actions mondiales

États de la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

(en milliers de dollars)

	Catégorie O		Catégorie R	
	2023	2022	2023	2022
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	1 763 \$	3 308 \$	1 217 \$	1 315 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	132	(358)	94	(192)
DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	—	—	—	—
OPÉRATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES				
Produit de l'émission de parts	25	18	55	48
Paiements au rachat de parts	(62)	(1 123)	(7)	(33)
	(37)	(1 105)	48	15
VARIATION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	95	(1 463)	142	(177)
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	1 858 \$	1 845 \$	1 359 \$	1 138 \$

Mandat d'actions mondiales

Tableaux des flux de trésorerie

PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

(en milliers de dollars)

	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	594 \$	(1 605) \$
Ajustements		
(Gain) perte nette réalisée à la vente de placements	(91)	(391)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente sur les placements	(552)	1 939
Achat de placements	—	(1 333)
Produit de la vente de placements	543	3 350
Autres actifs	2	(12)
Autres passifs	(1)	(3)
	495	1 945
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Montant reçu de l'émission de parts*	119	199
Montant payé au rachat de parts*	(619)	(2 187)
	(500)	(1 988)
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de la période	(5)	(43)
Trésorerie à l'ouverture de la période	111	182
Trésorerie à la clôture de la période	106	139

* Des transferts sans effet sur la trésorerie de néant (189 \$ au 30 juin 2022) ont été exclus du produit de l'émission et du paiement au titre des rachats pour la période close le 30 juin 2023.

Mandat d'actions mondiales

Inventaire du portefeuille

AU 30 JUIN 2023 (NON AUDITÉ)

	Nombre de parts	Coût moyen \$	Juste valeur \$
FONDS COMMUNS DE PLACEMENT – 98,7 %			
Placements SEI*			
Fonds d'actions canadiennes	66 959	1 405 218	1 478 694
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes	22 055	232 986	243 323
Fonds d'actions marchés émergents	150 388	803 501	787 551
Fonds d'actions internationales	214 166	1 292 941	1 770 335
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	277 791	3 014 871	3 701 537
Fonds d'actions de petites sociétés américaines	67 211	585 894	614 482
Total des fonds communs de placement		7 335 411	8 595 922
Total des actifs financiers non dérivés – 98,7 %		7 335 411	8 595 922
Autres actifs et passifs, montant net – 1,3 %			110 518
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – 100,0 %			8 706 440

* Le Fonds détient des parts de catégorie O des Fonds cités. Les Fonds ci-dessus sont également gérés par le gestionnaire du Fonds.

Mandat d'actions mondiales

Notes annexes aux états financiers propres au Fonds

AU 30 JUIN 2023 (NON AUDITÉ) ET AU 31 DÉCEMBRE 2022

Objectif de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à dégager une plus-value du capital à long terme et un revenu en investissant dans un portefeuille diversifié d'actions canadiennes et étrangères. Le Fonds cherche à réaliser cet objectif en investissant ses actifs dans d'autres fonds communs de placement gérés par Société de placements SEI Canada.

Risque de change

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, l'exposition directe du Fonds au risque de change était minime, car le fonds sous-jacent détenu est évalué en dollars canadiens, qui constituent la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds est indirectement exposé au risque de change lorsque les fonds sous-jacents investissent dans des instruments financiers libellés dans une devise autre que le dollar canadien.

Risque lié aux taux d'intérêt

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le risque de taux d'intérêt était minime, car la majorité des instruments financiers détenus par le Fonds ne portaient pas intérêt. Dans l'éventualité où les fonds sous-jacents investiraient dans des instruments financiers portant intérêt, le Fonds serait exposé au risque indirect que la valeur de ces instruments fluctue en raison des variations des taux d'intérêt des marchés en vigueur. Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le Fonds n'avait pas d'exposition indirecte aux placements portant intérêt découlant de ses placements dans les fonds sous-jacents.

Autre risque de prix

Au 30 juin 2023, une variation de 5 % des valeurs liquidatives des fonds d'actions sous-jacents (31 décembre 2022 – 5 %) aurait entraîné une augmentation ou une diminution de 429 796 \$ de l'actif net du Fonds (31 décembre 2022 - 424 804 \$). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

Risque lié au crédit

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le risque de crédit était minime, car le Fonds ne détenait aucun placement direct dans des instruments de créance ou des produits dérivés. Le Fonds pourrait être exposé à un risque de crédit indirect dans l'éventualité où les fonds sous-jacents investiraient dans des instruments de créance et des produits dérivés.

Risque de concentration

Voici un résumé du risque de concentration du Fonds au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022.

Portefeuille par catégorie	Pourcentage de l'actif net (%)	
	2023	2022
Fonds communs de placement, actions canadiennes	19,8	19,4
Fonds communs de placement, actions étrangères	78,9	79,4
Autres actifs et passifs, montant net	1,3	1,2
	100,0	100,0

Compensation des instruments financiers

Dans le cadre de ses activités normales, le Fonds peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou autres conventions similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais dont les sommes s'y rattachant peuvent être compensées dans certaines circonstances, notamment dans le cas d'une faillite ou de la résiliation de contrats. Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, aucun montant ne satisfaisait aux critères de compensation.

Évaluation de la juste valeur

Le tableau suivant résume les données utilisées, au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, pour évaluer les placements du Fonds comptabilisés à la juste valeur :

30 juin 2023	Cours sur les marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données importantes observables (niveau 2)	Données importantes non observables (niveau 3)	Total
Placements dans des fonds	8 595 922 \$	– \$	– \$	8 595 922 \$

31 décembre 2022	Cours sur les marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données importantes observables (niveau 2)	Données importantes non observables (niveau 3)	Total
Placements dans des fonds	8 496 070 \$	– \$	– \$	8 496 070 \$

Au cours des périodes closes le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2022, aucun placement n'a été transféré entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

Participation dans des entités structurées non consolidées

Le tableau ci-dessous présente les participations du Fonds dans des entités structurées non consolidées pour les périodes closes le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2022. Le Fonds détient des parts de catégorie O des fonds cités. Le risque maximal de perte correspond à la valeur comptable des actifs financiers détenus :

Mandat d'actions mondiales

Notes annexes aux états financiers propres au Fonds

AU 30 JUIN 2023 (NON AUDITÉ) ET AU 31 DÉCEMBRE 2022

Placement dans des fonds communs de placement à capital variable

30 juin 2023

Fonds	Principal lieu d'activité	Valeur liquidative des fonds émetteurs	Juste valeur du placement	Pourcentage de la participation dans les fonds sous-jacents
Fonds d'actions canadiennes	Canada	1 305 256 911	1 478 694	0,1 %
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes	Canada	124 355 354	243 323	0,2 %
Fonds d'actions marchés émergents	Canada	328 158 816	787 551	0,2 %
Fonds d'actions internationales	Canada	1 151 464 725	1 770 335	0,2 %
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	Canada	1 027 047 744	3 701 537	0,4 %
Fonds d'actions de petites sociétés américaines	Canada	173 804 224	614 482	0,4 %

31 décembre 2022

Fonds	Principal lieu d'activité	Valeur liquidative des fonds émetteurs	Juste valeur du placement	Pourcentage de la participation dans les fonds sous-jacents
Fonds d'actions canadiennes	Canada	1 269 751 861	1 424 821	0,1 %
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes	Canada	124 593 928	236 335	0,2 %
Fonds d'actions marchés émergents	Canada	320 507 964	811 157	0,3 %
Fonds d'actions internationales	Canada	1 112 908 059	1 783 568	0,2 %
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	Canada	975 043 050	3 625 914	0,4 %
Fonds d'actions de petites sociétés américaines	Canada	172 199 714	614 275	0,4 %

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

1. ÉTABLISSEMENT DES FONDS

Le Groupe de fonds de placements SEI comprend les fiducies de fonds communs de placement à capital variable et les fiducies à participation unitaire suivantes (chacune un Fonds ou collectivement les Fonds), constituées en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie. L'adresse du siège social des Fonds est la suivante : 130, rue King ouest, bureau 2810, Toronto (Ontario) M5X 1E3. Société de placements SEI Canada (le « gestionnaire ») est le gestionnaire des Fonds. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le fiduciaire des Fonds. Le gestionnaire est responsable de la gestion des affaires et des activités des Fonds. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens (\$ CA), le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle des Fonds. La publication des présents états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 18 août 2023. Les parts des catégories E, E couverte, F, F couverte, FC, FC couverte, I, O, O couverte, R, S et W selon le cas, ont été lancées aux dates suivantes:

Fonds	Statut du Fonds	Date de la déclaration de l'accord de fiducie	Date de lancement de la Catégorie E	Date de lancement de la Catégorie E couverte	Date de lancement de la Catégorie F	Date de lancement de la Catégorie F couverte	Date de lancement de la Catégorie FC	Date de lancement de la Catégorie FC couverte	Date de lancement de la Catégorie I
Fonds d'actions canadiennes	Fonds commun de placement	20 septembre 1996	1 ^{er} novembre 2010	s.o.	4 mai 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes	Fonds commun de placement	24 mars 2000	30 août 2013	s.o.	18 avril 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	Fonds commun de placement	31 août 1999	1 ^{er} novembre 2010	1 ^{er} novembre 2010	17 avril 2006	6 mars 2010	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions de petites sociétés américaines	Fonds commun de placement	31 août 1999	1 ^{er} novembre 2010	1 ^{er} novembre 2010	17 avril 2006	6 mars 2010	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions internationales	Fonds commun de placement	20 décembre 1996	1 ^{er} novembre 2010	s.o.	17 avril 2006	s.o.	2 juillet 2021	s.o.	s.o.
Fonds d'actions marchés émergents	Fonds commun de placement	20 décembre 1996	1 ^{er} novembre 2010	s.o.	17 avril 2006	s.o.	2 juillet 2021	s.o.	s.o.
Fonds mondial de gestion de la volatilité	Fonds commun de placement	27 janvier 2012	30 août 2013	s.o.	29 juin 2012	s.o.	2 juillet 2019	s.o.	s.o.
Fonds canadien à revenu fixe	Fonds commun de placement	18 juillet 1996	1 ^{er} novembre 2010	s.o.	2 mai 2006	s.o.	2 juillet 2021	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à long terme	Fiducie à participation unitaire	18 novembre 1997	30 août 2013	s.o.	19 avril 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à rendement réel	Fonds commun de placement	17 mars 1995	30 août 2013	s.o.	11 mai 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de marché monétaire	Fiducie à participation unitaire	4 avril 1996	30 août 2013	s.o.	19 décembre 2006	s.o.	s.o.	s.o.	1 ^{er} février 2002
Fonds indiciel de forte capitalisation américaine	Fiducie à participation unitaire	21 juin 1996	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à court terme	Fonds commun de placement	18 janvier 2006	1 ^{er} novembre 2010	s.o.	11 mai 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations américaines à haut rendement	Fonds commun de placement	29 mai 2009	1 ^{er} novembre 2010	1 ^{er} novembre 2010	11 septembre 2009	6 mars 2010	31 juillet 2020	31 juillet 2020	s.o.
Fonds prudent de revenu mensuel*	Fonds commun de placement	9 juin 2006	30 août 2013	s.o.	8 décembre 2006	s.o.	2 juillet 2019	s.o.	s.o.

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

Fonds	Statut du Fonds	Date de la déclaration de l'accord de fiducie	Date de lancement de la Catégorie E	Date de lancement de la Catégorie E couverte	Date de lancement de la Catégorie F	Date de lancement de la Catégorie F couverte	Date de lancement de la Catégorie FC	Date de lancement de la Catégorie FC couverte	Date de lancement de la Catégorie I
Fonds équilibré de revenu mensuel*	Fonds commun de placement	9 juin 2006	30 août 2013	s.o.	28 septembre 2006	s.o.	2 juillet 2019	s.o.	s.o.
Fonds d'investissement à court terme*	Fiducie à participation unitaire	25 mai 2012	30 août 2013	s.o.	12 juillet 2012	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de revenu 100*	Fonds commun de placement	16 avril 2003	30 août 2013	s.o.	11 août 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de revenu 20/80*	Fonds commun de placement	16 avril 2003	30 août 2013	s.o.	17 juillet 2006	s.o.	2 juillet 2019	s.o.	11 juin 2003
Mandat équilibré de revenu*	Fonds commun de placement	16 avril 2003	30 août 2013	s.o.	7 juin 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de revenu 40/60*	Fonds commun de placement	21 janvier 2000	30 août 2013	s.o.	1 ^{er} septembre 2006	s.o.	2 juillet 2019	s.o.	2 juin 2003
Mandat équilibré neutre mondial*	Fonds commun de placement	16 avril 2003	30 août 2013	s.o.	15 juin 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds équilibré 60/40*	Fonds commun de placement	20 décembre 1996	30 août 2013	s.o.	20 avril 2006	s.o.	2 juillet 2019	s.o.	1 ^{er} février 2002
Mandat de croissance équilibré mondial*	Fonds commun de placement	21 janvier 2000	30 août 2013	s.o.	15 septembre 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de croissance 80/20*	Fonds commun de placement	11 avril 2001	30 août 2013	s.o.	27 octobre 2006	s.o.	2 juillet 2019	s.o.	28 février 2005
Fonds de croissance 100*	Fonds commun de placement	11 avril 2001	30 août 2013	s.o.	27 avril 2006	s.o.	2 juillet 2019	s.o.	4 juin 2003
Mandat d'actions mondiales*	Fiducie à participation unitaire	11 avril 2001	30 août 2013	s.o.	8 décembre 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Fonds	Statut du Fonds	Date de la déclaration de l'accord de fiducie	Date de lancement de la Catégorie O	Date de lancement de la Catégorie O couverte	Date de lancement de la Catégorie R	Date de lancement de la Catégorie S	Date de lancement de la Catégorie W
Fonds d'actions canadiennes	Fonds commun de placement	20 septembre 1996	21 août 1997**	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes	Fonds commun de placement	24 mars 2000	7 mai 2001	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	Fonds commun de placement	31 août 1999	24 novembre 1999	6 mars 2010	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions de petites sociétés américaines	Fonds commun de placement	31 août 1999	24 novembre 1999	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions internationales	Fonds commun de placement	20 décembre 1996	31 août 1997**	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions marchés émergents	Fonds commun de placement	20 décembre 1996	31 août 1997**	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

Fonds	Statut du Fonds	Date de la déclaration de l'accord de fiducie	Date de lancement de la Catégorie O	Date de lancement de la Catégorie O couverte	Date de lancement de la Catégorie R	Date de lancement de la Catégorie S	Date de lancement de la Catégorie W
Fonds mondial de gestion de la volatilité	Fonds commun de placement	27 janvier 2012	30 mars 2012	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds canadien à revenu fixe	Fonds commun de placement	18 juillet 1996	21 août 1997**	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à long terme	Fiducie à participation unitaire	18 novembre 1997	30 mai 2003**	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à rendement réel	Fonds commun de placement	17 mars 1995	30 mai 2003	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de marché monétaire	Fiducie à participation unitaire	4 avril 1996	31 août 1997**	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds indiciel de forte capitalisation américaine	Fiducie à participation unitaire	21 juin 1996	15 juillet 2013**	14 janvier 1999**	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à court terme	Fonds commun de placement	18 janvier 2006	27 mars 2006	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations américaines à haut rendement	Fonds commun de placement	29 mai 2009	11 septembre 2009	6 mars 2010	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds prudent de revenu mensuel*	Fonds commun de placement	9 juin 2006	31 juillet 2006	s.o.	s.o.	23 février 2009	s.o.
Fonds équilibré de revenu mensuel*	Fonds commun de placement	9 juin 2006	31 juillet 2006	s.o.	s.o.	2 juillet 2019	s.o.
Fonds d'investissement à court terme*	Fiducie à participation unitaire	25 mai 2012	12 juillet 2012	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de revenu 100*	Fonds commun de placement	16 avril 2003	11 juin 2003	s.o.	30 juin 2008	16 janvier 2012	31 mars 2023
Fonds de revenu 20/80*	Fonds commun de placement	16 avril 2003	11 juin 2003	s.o.	30 juin 2008	23 février 2009	s.o.
Mandat équilibré de revenu*	Fonds commun de placement	16 avril 2003	11 juin 2003	s.o.	30 juin 2008	s.o.	s.o.
Fonds de revenu 40/60*	Fonds commun de placement	21 janvier 2000	21 août 2002**	s.o.	30 juin 2008	23 février 2009	31 mars 2023
Mandat équilibré neutre mondial*	Fonds commun de placement	16 avril 2003	11 juin 2003	s.o.	30 juin 2008	s.o.	s.o.
Fonds équilibré 60/40*	Fonds commun de placement	20 décembre 1996	7 mai 2001**	s.o.	30 juin 2008	23 février 2009	31 mars 2023
Mandat de croissance équilibré mondial*	Fonds commun de placement	21 janvier 2000	12 septembre 2002**	s.o.	30 juin 2008	s.o.	31 mars 2023
Fonds de croissance 80/20*	Fonds commun de placement	11 avril 2001	21 août 2002	s.o.	30 juin 2008	23 février 2009	31 mars 2023
Fonds de croissance 100*	Fonds commun de placement	11 avril 2001	21 août 2002	s.o.	30 juin 2008	23 février 2009	31 mars 2023
Mandat d'actions mondiales*	Fiducie à participation unitaire	11 avril 2001	28 décembre 2005	s.o.	31 juillet 2008	s.o.	s.o.

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

* Collectivement, les « Fonds de répartition d'actifs SEI ».

** Avant d'être offerts par voie de prospectus, les Fonds suivants ont été exclusivement offerts par voie de placement privé en vertu d'une dispense de prospectus en vigueur à compter de la date indiquée après le nom de chaque Fonds : Fonds de marché monétaire, 23 avril 1996; Fonds canadien à revenu fixe, 25 juillet 1996; Fonds d'actions canadiennes, 23 septembre 1996; Fonds d'actions internationales et Fonds d'actions marchés émergents, 7 janvier 1997; Fonds indiciel de forte capitalisation américaine, 25 juin 1996; Fonds d'obligations à long terme, 17 mars 1995; Fonds équilibré 60/40, 20 septembre 1996; Fonds de revenu 40/60 et Mandat de croissance équilibré mondial, 21 janvier 2000.

L'inventaire du portefeuille est établi au 30 juin 2023. Les états de la situation financière sont présentés aux 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022. Les états du résultat global, les états de la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont présentés pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), y compris IAS 34, Information financière intermédiaire, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers ont été préparés selon le principe du coût historique, après modification pour tenir compte de la réévaluation des actifs et des passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés) à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées aux fins de la préparation des présents états financiers sont énumérées ci-dessous. Ces méthodes ont été appliquées systématiquement pour tous les exercices présentés, à moins d'indication contraire.

- a) Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés à la juste valeur. Les placements (actifs financiers non dérivés), selon le modèle économique établi en vertu d'IFRS 9, et les actifs et passifs dérivés sont classés et évalués à la JVRN. L'obligation des Fonds quant à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant de rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui avoisine leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisés, s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif du contrat.
- b) Les parts de chaque catégorie sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part, laquelle est déterminée à la clôture de chaque jour ouvrable. La valeur liquidative par part de chaque catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative totale de chaque catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation. Les frais de gestion directement attribuables à une catégorie sont imputés à cette catégorie. Les charges d'exploitation, les revenus, ainsi que les gains et pertes réalisés et latents des Fonds sont répartis proportionnellement entre chacune des catégories en fonction de la valeur liquidative relative de chaque catégorie. Les catégories couvertes, le cas échéant, minimiseront généralement leur exposition au risque de change en utilisant des contrats de change à terme. Les gains et pertes réalisés et latents sur les contrats de change à terme attribués aux catégories couvertes sont imputés seulement à ces catégories.
- c) Les placements détenus comprennent des actions, des bons de souscription cotés en bourse, des billets à court terme, des bons du Trésor, des obligations, des titres adossés à des créances mobilières, d'autres titres de créance et des parts de fonds communs de placement. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché actif, soit sur une bourse reconnue, sur un marché hors cote ou par l'intermédiaire d'une maison de courtage de valeurs mobilières reconnue sont évalués à leur dernier prix de marché, dans les cas où celui-ci est compris dans l'écart acheteur-vendeur. Dans les cas où le dernier prix de marché n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur en fonction des faits et circonstances en cause.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués en fonction des résultats obtenus par des méthodes d'évaluation qui utilisent des données de marché observables, si celles-ci sont disponibles, et ces méthodes sont établies par le gestionnaire. La juste valeur de certains titres peut être estimée en fonction de méthodes d'évaluation fondées sur des hypothèses qui ne sont pas corroborées par des données de marché observables.

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

Les Fonds utilisent une hiérarchie à trois niveaux pour présenter la juste valeur en fonction des données utilisées pour évaluer les placements des Fonds. Cette hiérarchie des données est décrite ci-dessous :

- cours du marché (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- données autres que les cours de marché considérés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou passifs, directement (c.-à-d. les cours) ou indirectement (c.-à-d. dérivés des cours) (niveau 2);
- données sur les actifs ou passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3).

Une modification des méthodes d'évaluation pourrait entraîner des transferts d'un placement d'un niveau à un autre. Voir les notes annexes propres à chacun des Fonds pour connaître les informations qui leur sont propres.

Les Fonds ont pour politique de comptabiliser les transferts d'un niveau à un autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine des transferts.

- d) Les souscriptions et rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens. La juste valeur des placements et autres actifs et passifs étrangers est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres étrangers et les revenus qui en découlent sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de telles opérations. Les gains (pertes) réalisés sur la conversion de devises sont inclus dans les états du résultat global (perte) en tant que gain (perte) de change sur la conversion de devises. Les gains (pertes) latents sur la conversion de devises sont inclus dans les états du résultat global (perte) en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change.
- e) Le coût des placements représente le montant versé pour chaque titre, calculé en fonction du coût moyen à l'exclusion des commissions et autres coûts de transaction.
- f) Les revenus et les charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les distributions tirées des placements sont comptabilisées à titre de revenu, de gains en capital ou de remboursement de capital, selon la nature de ces distributions, mais leur répartition réelle peut être différente. Les distributions qui sont traitées comme des remboursements de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen du placement sous-jacent. Les distributions versées par les fonds sous-jacents sont comptabilisées à la date de distribution. Les opérations normales sur titres sont enregistrées à la date où elles ont lieu aux fins de la présentation de l'information financière. La plus-value (moins-value) latente d'un titre représente la différence entre sa juste valeur et son coût moyen et est comptabilisée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ou une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des produits dérivés, le cas échéant, dans les états du résultat global. Un gain (perte) réalisé est constaté à la vente d'un titre. Le gain (perte) réalisé est la différence entre le produit reçu et le coût moyen du titre et est comptabilisé en tant que gain (perte) net réalisé à la vente de placements dans les états du résultat global. Les intérêts à distribuer présentés aux états du résultat global représentent l'intérêt nominal sur les titres à revenu fixe reçu par les Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les obligations à coupon zéro sont achetées à escompte et amorties sur la durée de l'obligation.
- g) L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'une catégorie présentée dans les états du résultat global (perte) représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation pendant la période de présentation de l'information financière.
- h) Pour chaque part de fonds communs de placement vendue, les Fonds reçoivent un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente. Les parts sont rachetables, au gré du porteur de parts, à la valeur liquidative à la date de rachat. Chaque fois qu'une part est rachetée, le nombre de parts émises et en circulation est réduit, et la valeur liquidative du Fonds est réduite à la date de rachat.
- i) Les contrats à terme standardisés conclus par les Fonds sont des ententes financières d'achat ou de vente d'un instrument financier à un prix convenu au contrat et à une date déterminée. Toutefois, les Fonds ne prévoient pas acheter ou vendre les instruments financiers à la date de règlement, mais plutôt dénouer leurs positions avant la date de

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

règlement en concluant des contrats à terme de mêmes prix mais aux positions inverses. Les contrats à terme standardisés sont évalués en fonction du gain ou de la perte qui aurait résulté du dénouement de la position à la date d'évaluation. Les gains et les pertes découlant des contrats à terme standardisés à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation sont comptabilisés comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des produits dérivés dans les états du résultat global (perte) jusqu'à ce que les contrats soient dénoués ou arrivent à échéance, moment auquel les gains et les pertes sont réalisés et comptabilisés comme revenu (perte) lié aux produits dérivés dans les états du résultat global (perte). Les dépôts de garantie auprès de courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont constatés à titre de marge à recevoir ou à payer dans les états de la situation financière.

- j) Les contrats de change à terme conclus par les Fonds sont des ententes financières d'achat ou de vente d'une quantité spécifique d'une devise sous-jacente à un prix convenu à une date ultérieure. La juste valeur de ces contrats correspond au gain ou à la perte qui seraient constatés si la position était dénouée à la date d'évaluation, et est comptabilisée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des produits dérivés dans les états du résultat global (perte). Lorsque les contrats de change à terme sont dénoués ou arrivent à échéance, les gains ou les pertes sont comptabilisés comme revenu (perte) lié aux produits dérivés dans les états du résultat global (perte).
- k) Les contrats d'option conclus par les Fonds sont des ententes financières qui confèrent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter un actif sous-jacent à un prix d'exercice à une date déterminée ou avant. Les primes sur les options versées ou reçues par le Fonds sont comptabilisées, tant que les options sont en cours, en tant qu'actif ou passif, respectivement, dans les états de la situation financière et sont évaluées à un montant correspondant à la valeur de marché actuelle d'une option qui aurait l'effet de dénouer la position. Les gains et les pertes découlant des contrats d'option à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation sont comptabilisés comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global (perte) jusqu'à ce que les contrats arrivent à échéance, soient rachetés ou soient exercés, moment auquel les gains et les pertes sont réalisés et comptabilisés comme revenu (perte) lié aux produits dérivés dans les états du résultat global (perte).
- l) Les swaps sur taux d'intérêt et sur rendement total sont des ententes financières visant l'échange de flux monétaires à des intervalles précis dans le temps. Dans le cas d'un swap sur taux d'intérêt, les Fonds et leurs contreparties conviennent d'échanger un paiement à taux fixe contre un paiement à taux variable en fonction d'un taux d'intérêt et d'un montant nominal convenu. Les paiements périodiques reçus ou versés sont comptabilisés comme revenu (perte) lié aux produits dérivés dans les états du résultat global (perte). Dans le cas d'un swap sur rendement total, un ou plusieurs flux monétaires sont échangés en fonction du prix d'un actif de référence sous-jacent et d'un taux d'intérêt variable et il peut comprendre des engagements visant le versement d'intérêts en échange d'un rendement lié au marché. À titre de destinataires à la date d'échéance, les Fonds recevraient des paiements fondés sur tout rendement net positif et auraient à effectuer des versements en cas de rendement net négatif. À titre de payeurs à la date d'échéance, les Fonds auraient à effectuer des versements relativement à tout rendement net positif et recevraient des versements en cas de rendement net total négatif. Les contrats de swap sur taux d'intérêt et sur rendement total sont évalués à leur juste valeur à chaque date d'évaluation au moyen des cours de clôture indicatifs de la contrepartie. La variation de la juste valeur est comptabilisée comme variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des produits dérivés et lorsqu'un contrat est dénoué ou arrive à échéance, le gain ou la perte est comptabilisé comme revenu (perte) lié aux produits dérivés dans les états du résultat global (perte).
- m) Les Fonds sont tenus de distribuer le revenu net taxable et les gains en capital taxables gagnés pendant l'année, le cas échéant. Le revenu gagné par les Fonds est distribué aux porteurs de parts et ces distributions sont versées en trésorerie ou réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles des Fonds. Les distributions à payer aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans les états de la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément à la norme IAS 32, les parts des Fonds sont classées dans les passifs financiers en raison de l'obligation contractuelle de distribuer en trésorerie, au gré du porteur de parts, le revenu net et les gains en capital.
- n) Comme les Fonds ont établi que chaque fonds répondait à la définition d'« entité d'investissement », ils évaluent leurs filiales, le cas échéant, à la JVRN. Les conditions suivantes permettent de tirer cette conclusion:
- Le principal objectif des Fonds consiste à obtenir des fonds de la part d'investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements.
-

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

- L'objectif d'affaires des Fonds, qui a été directement communiqué aux investisseurs, consiste à investir uniquement pour réaliser une plus-value du capital et (ou) un revenu de placement.
- Le rendement de la quasi-totalité des placements est mesuré sur la base de la juste valeur.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation des états financiers exige que la direction fasse appel à des jugements pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses prospectives. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds en vue de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie par le recours à des sources reconnues en matière de prix. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources sont des indications et peuvent ne pas être exécutables. En l'absence de données de marché, les Fonds peuvent évaluer leurs positions au moyen de leurs propres modèles, qui reposent habituellement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et revus périodiquement par le gestionnaire, qui est indépendant de la partie qui les a créés. Les modèles utilisés pour les titres de participation de sociétés fermées sont fondés principalement sur des multiples de capitalisation ajustés en fonction d'un manque de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit, les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs des instruments financiers. Les Fonds considèrent comme des données observables les données du marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour régulièrement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir les notes annexes propres à chacun des Fonds pour connaître les informations qui leur sont propres.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si les Fonds ont pour but d'effectuer des placements évalués sur la base d'un rendement global aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers conformément à la norme IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique des Fonds, la façon dont tous les instruments financiers sont gérés et la méthode d'évaluation de l'ensemble des placements sur la base de la juste valeur. Il a conclu que la JVRN conformément à la norme IFRS 9 fournit le classement et l'évaluation les plus appropriés des instruments financiers des Fonds.

Le portefeuille de placements du Fonds est géré et son rendement est évalué selon la juste valeur. Le Fonds met surtout l'accent sur les informations à la juste valeur et utilise celles-ci pour évaluer le rendement des actifs et pour prendre des décisions. Le Fonds n'a pas choisi de traiter irrévocablement les titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVRN). Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Fonds correspondent uniquement à du capital et à des intérêts. Ces titres ne sont pas détenus dans le but de dégager des flux de trésorerie contractuels ni dans ce but et dans celui de vendre ces titres. La perception de flux de trésorerie contractuels n'est qu'accessoire à la réalisation de l'objectif du modèle économique du Fonds. Par conséquent, tous les investissements sont évalués à JVRN. Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les porteurs de parts des Fonds sont Monnaie fonctionnelle et de présentation Les porteurs de parts des Fonds sont principalement des résidents canadiens, les souscriptions et les rachats d'actions rachetables étant libellés en dollars canadiens. Les Fonds investissent dans des dollars canadiens et américains et dans d'autres titres libellés en devises, le cas échéant. Le rendement des Fonds est évalué et présenté aux investisseurs en dollars canadiens.

5. PARTS RACHETABLES

Le capital des Fonds est représenté par les parts émises rachetables et sans valeur nominale. Les porteurs de parts ont droit aux distributions, le cas échéant, ainsi qu'au versement d'une part proportionnelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

rachetables du Fonds, basée sur la valeur liquidative par part des Fonds à la date de rachat. Les Fonds ne sont soumis à aucune restriction ou exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, mises à part les exigences de souscription minimale pour le placement initial et les placements suivants. Les variations du capital sont présentées dans les états de la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément à leurs stratégies de placement et à leurs politiques de gestion des risques, les Fonds s'emploient à investir les souscriptions reçues de façon appropriée tout en conservant suffisamment de liquidités pour être en mesure de régler les rachats.

Les parts de catégorie W ont été lancées le 31 mars 2023. Les parts de catégorie FC ont été dissoutes en fin de journée le 13 janvier 2023 et les parts de catégorie FC couvertes ont été dissoutes en fin de journée le 12 octobre 2022.

Le tableau suivant résume l'évolution du nombre d'unités pour les périodes clos les 30 juin 2023 et 2022 :

	Solde – ouverture de la période		Parts émises durant la période		Parts rachetées durant la période		Parts réinvesties durant la période		Solde – fermeture de la période	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES										
Catégorie E	487 443	524 577	40 656	44 422	(42 423)	(71 526)	-	-	485 676	497 473
Catégorie F	251 837	250 498	41 117	23 157	(69 308)	(27 275)	-	-	223 646	246 380
Catégorie O	60 203 681	47 928 946	1 734 140	16 094 207	(3 533 382)	(6 291 388)	-	-	58 404 439	57 731 765
FONDS D' ACTIONS DE PETITES SOCIÉTÉS CANADIENNES										
Catégorie E	85 456	95 747	8 631	10 481	(8 605)	(11 361)	-	-	85 482	94 867
Catégorie F	83 005	108 536	28 379	7 247	(31 649)	(18 582)	-	-	79 735	97 201
Catégorie O	11 738 982	11 928 722	353 879	762 681	(1 011 612)	(1 233 734)	-	-	11 081 249	11 457 669
FONDS D' ACTIONS DE GRANDES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES										
Catégorie E	1 183 437	1 351 350	89 003	105 354	(110 658)	(161 534)	-	-	1 161 782	1 295 170
Catégorie E couverte	10 247	12 349	5 237	42	(2 024)	(1 881)	-	-	13 460	10 510
Catégorie F	6 301 910	1 133 557	193 054	107 869	(397 531)	(82 805)	-	-	6 097 433	1 158 621
Catégorie F couverte	67 284	66 435	226	1 774	(2 288)	(1 676)	-	-	65 222	66 533
Catégorie O	71 931 835	81 465 143	3 839 033	5 689 922	(5 819 978)	(7 088 884)	-	-	69 950 890	80 066 181
Catégorie O couverte	1 346	1 841	(328)	55	-	(245)	-	-	1 018	1 651
FONDS D' ACTIONS DE PETITES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES										
Catégorie E	238 198	257 611	23 701	28 839	(20 215)	(25 264)	-	-	241 684	261 186
Catégorie E couverte	6 266	6 810	-	-	-	-	-	-	6 266	6 810
Catégorie F	411 473	164 924	21 867	15 919	(35 076)	(17 227)	-	-	398 264	163 616
Catégorie F couverte	30 760	28 070	4 780	2 800	(2 257)	(1 834)	-	-	33 283	29 036
Catégorie O	18 412 077	18 532 215	1 214 028	1 994 521	(1 250 495)	(1 305 281)	-	-	18 375 610	19 221 455
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES										
Catégorie E	1 030 585	1 130 529	129 031	152 043	(104 827)	(127 425)	-	-	1 054 789	1 155 147
Catégorie F	4 120 981	895 256	183 471	45 659	(439 889)	(276 676)	-	-	3 864 563	664 239

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

	Solde – ouverture de la période		Parts émises durant la période		Parts rachetées durant la période		Parts réinvesties durant la période		Solde – fermeture de la période	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Catégorie FC	12 758	110 097	-	387 368	(12 758)	(15 759)	-	-	-	481 706
Catégorie O	144 342 624	103 691 963	4 155 302	50 561 308	(14 159 433)	(7 146 962)	17	-	134 338 510	147 106 309
FONDS D' ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS										
Catégorie E	587 828	586 308	79 727	138 506	(52 207)	(74 352)	-	-	615 348	650 462
Catégorie F	2 702 362	345 003	88 130	23 905	(365 032)	(168 334)	-	-	2 425 460	200 574
Catégorie FC	1 348	527 782	7	362 020	(1 355)	(76 115)	-	-	-	813 687
Catégorie O	60 508 017	41 351 662	2 502 279	22 146 051	(4 026 401)	(2 495 232)	-	-	58 983 895	61 002 481
FONDS MONDIAL DE GESTION DE LA VOLATILITÉ										
Catégorie E	378 632	423 284	50 101	36 093	(51 306)	(93 825)	-	-	377 427	365 552
Catégorie F	793 064	51 745	66 515	57 872	(70 339)	(8 186)	-	-	789 240	101 431
Catégorie FC	17 858	729 800	-	42 879	(17 858)	(69 138)	-	-	-	703 541
Catégorie O	28 724 361	32 714 678	839 134	1 024 933	(2 342 889)	(3 787 881)	-	-	27 220 606	29 951 730
FONDS CANADIEN À REVENU FIXE										
Catégorie E	1 037 601	1 072 507	311 495	196 163	(184 336)	(158 700)	9 792	8 744	1 174 552	1 118 714
Catégorie F	1 493 115	789 182	598 869	78 715	(419 693)	(640 794)	20 365	3 344	1 692 656	230 447
Catégorie FC	749	770 624	-	723 776	(751)	(158 572)	2	15 226	-	1 351 054
Catégorie O	167 582 663	165 990 571	27 084 276	14 071 058	(15 548 768)	(13 816 755)	2 596 900	2 425 355	181 715 071	168 670 229
FONDS D'OBLIGATIONS À LONG TERME										
Catégorie E	630	624	11 454	-	-	-	-	-	12 084	624
Catégorie F	11 599	28 948	1 866 567	-	(14 568)	(11 182)	-	-	1 863 598	17 766
Catégorie O	11 706 705	9 874 357	750 046	841 226	(191 116)	(185 696)	-	-	12 265 635	10 529 887
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT RÉEL										
Catégorie E	155 343	161 319	24 257	31 128	(18 514)	(20 158)	-	-	161 086	172 289
Catégorie F	125 445	126 188	29 281	16 319	(44 912)	(13 854)	-	-	109 814	128 653
Catégorie O	23 006 662	21 951 603	2 738 461	1 593 041	(2 223 664)	(1 451 342)	-	-	23 521 459	22 093 302
FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE										
Catégorie E	553 668	627 357	207 918	297 448	(250 600)	(324 710)	11 195	663	522 181	600 758
Catégorie F	6 009	55 422	-	22 867	(3 144)	(68 987)	70	16	2 935	9 318
Catégorie I	127 072	98 522	45 074	39 531	(18 774)	(12 823)	3 147	223	156 519	125 453
Catégorie O	11 677 533	6 844 183	2 960 970	448 182	(2 004 529)	(194 524)	277 107	17 324	12 911 081	7 115 165
FONDS INDICIEL DE FORTE CAPITALISATION AMÉRICAIN										
Catégorie O	23 853 712	4 921 830	27 154	20 611 976	(1 419 882)	(1 487 482)	(4 470)	-	22 456 514	24 046 324
Catégorie O couverte	255 931	265 809	3 506	8 844	(8 719)	(23 456)	-	-	250 718	251 197
FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME										
Catégorie E	233 651	252 046	89 635	22 328	(37 847)	(63 251)	2 076	1 274	287 515	212 397
Catégorie F	203 644	208 415	38 133	9 995	(49 309)	(17 508)	2 107	1 604	194 575	202 506
Catégorie O	33 411 739	37 516 546	840 257	1 573 368	(2 598 493)	(3 831 267)	432 873	437 338	32 086 376	35 695 985

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

	Solde – ouverture de la période		Parts émises durant la période		Parts rachetées durant la période		Parts réinvesties durant la période		Solde – fermeture de la période	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES À HAUT RENDEMENT										
Catégorie E	407 789	197 744	621 527	103 806	(51 287)	(60 266)	16 712	11 511	994 741	252 795
Catégorie E couverte	404 125	581 978	61 966	84 683	(75 342)	(249 358)	7 968	11 710	398 717	429 013
Catégorie F	1 286 452	265 668	816 680	26 531	(132 314)	(17 298)	33 244	4 237	2 004 062	279 138
Catégorie F couverte	1 984 791	1 122 335	108 991	665 037	(1 005 473)	(135 611)	17 256	7 465	1 105 565	1 659 226
Catégorie FC	2 243	602 086	-	222 412	(2 243)	(80 759)	-	42 597	-	786 336
Catégorie FC couverte	-	562 815	-	179 068	-	(65 863)	-	15 739	-	691 759
Catégorie O	5 044 785	1 680 729	2 743 833	315 776	(426 055)	(100 169)	156 307	72 516	7 518 870	1 968 852
Catégorie O couverte	47 993 098	48 766 323	2 313 869	3 238 032	(3 656 175)	(3 449 643)	1 186 049	1 363 420	47 836 841	49 918 132
FONDS PRUDENT DE REVENU MENSUEL										
Catégorie E	1 588 041	1 851 455	12 878	35 263	(129 434)	(143 528)	23 836	29 983	1 495 321	1 773 173
Catégorie F	181 072	51 084	954 984	6 718	(177 625)	(5 664)	16 310	867	974 741	53 005
Catégorie FC	798 843	1 293 153	-	117 653	(798 843)	(420 587)	-	21 562	-	1 011 781
Catégorie O	340 212	364 359	6 076	7 643	(27 012)	(28 773)	5 523	6 353	324 799	349 582
Catégorie S	40 517 051	43 929 690	705 946	1 135 293	(3 642 311)	(3 521 566)	705 280	824 993	38 285 966	42 368 410
FONDS ÉQUILIBRÉ DE REVENU MENSUEL										
Catégorie E	5 163 721	5 473 598	222 788	209 368	(256 198)	(447 233)	80 378	87 075	5 210 689	5 322 808
Catégorie F	2 368 412	81 093	130 646	13 778	(301 295)	(29 559)	35 575	1 452	2 233 338	66 764
Catégorie FC	86 321	2 676 860	-	90 847	(86 321)	(235 493)	-	31 133	-	2 563 347
Catégorie O	199 010	138 367	4 335	20 674	(6 352)	(8 007)	1 953	2 122	198 946	153 156
Catégorie S	406 438	145 907	262 293	180 571	(68 495)	(15 474)	11 776	5 409	612 012	316 413
FONDS D'INVESTISSEMENT À COURT TERME										
Catégorie E	52 554	51 833	-	-	-	-	1 076	32	53 630	51 865
Catégorie F	49 200	48 452	-	-	-	-	1 072	34	50 272	48 486
Catégorie O	270 744	292 456	1 213	6 959	(13 372)	(13 873)	6 083	377	264 668	285 919
FONDS DE REVENU 100										
Catégorie E	126 227	168 510	568	547	(15 129)	(43 891)	-	-	111 666	125 166
Catégorie F	199 833	82 021	111 365	124 555	(67 048)	(20 523)	-	-	244 150	186 053
Catégorie O	239 315	887 161	5 332	7 863	(65 523)	(559 770)	-	-	179 124	335 254
Catégorie R	149 853	126 048	17 626	52 493	(5 889)	(47 942)	-	-	161 590	130 599
Catégorie S	736 587	1 031 355	145 415	89 063	(98 496)	(301 939)	-	-	783 506	818 479
Catégorie W	-	-	4 795	-	(1 755)	-	-	-	3 040	-
FONDS DE REVENU 20/80										
Catégorie E	949 764	1 044 087	340 610	49 642	(86 731)	(139 802)	-	-	1 203 643	953 927
Catégorie F	367 344	308 653	429 667	3 866	(16 979)	(980)	-	-	780 032	311 539

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

	Solde – ouverture de la période		Parts émises durant la période		Parts rachetées durant la période		Parts réinvesties durant la période		Solde – fermeture de la période	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Catégorie FC	268 111	334 353	342	18 095	(268 453)	(17 115)	-	-	-	335 333
Catégorie I	1 009 368	975 674	131 469	85 028	(181 433)	(133 277)	1 977	1 893	961 381	929 318
Catégorie O	853 424	854 027	16 990	177 641	(60 163)	(170 377)	-	-	810 251	861 291
Catégorie R	340 042	352 412	51 895	45 773	(35 230)	(61 806)	-	-	356 707	336 379
Catégorie S	20 212 604	23 124 790	511 020	768 363	(1 971 743)	(2 751 830)	-	56	18 751 881	21 141 379
MANDAT ÉQUILIBRÉ DE REVENU										
Catégorie E	1 942 585	2 380 195	3 959	34 178	(347 634)	(227 168)	-	-	1 598 910	2 187 205
Catégorie F	843 636	761 501	7 296	204 946	(85 294)	(123 800)	-	-	765 638	842 647
Catégorie O	329 998	635 923	5 631	2 460	(81 012)	(312 119)	-	-	254 617	326 264
Catégorie R	537 734	585 889	49 859	50 800	(35 723)	(122 148)	-	-	551 870	514 541
FONDS DE REVENU 40/60										
Catégorie E	3 533 051	4 243 601	53 036	68 868	(502 936)	(559 959)	-	-	3 083 151	3 752 510
Catégorie F	2 048 303	765 465	1 949 033	39 063	(288 280)	(98 257)	-	-	3 709 056	706 271
Catégorie FC	1 614 316	2 875 047	288	399 380	(1 614 604)	(310 202)	-	-	-	2 964 225
Catégorie I	475 665	525 190	36 643	37 866	(39 594)	(87 203)	892	964	473 606	476 817
Catégorie O	2 491 376	2 086 185	172 663	420 461	(320 558)	(225 888)	-	-	2 343 481	2 280 758
Catégorie R	989 067	920 641	115 309	98 732	(76 620)	(64 883)	-	-	1 027 756	954 490
Catégorie S	93 468 320	98 314 900	2 909 054	4 677 661	(7 431 016)	(8 795 085)	-	29	88 946 358	94 197 505
Catégorie W	-	-	10 484	-	(1 364)	-	-	-	9 120	-
MANDAT ÉQUILIBRÉ NEUTRE MONDIAL										
Catégorie E	3 359 862	4 119 622	19 902	30 444	(316 472)	(530 779)	-	-	3 063 292	3 619 287
Catégorie F	922 985	1 068 983	672	104 651	(161 661)	(186 759)	-	-	761 996	986 875
Catégorie O	1 407 514	1 630 908	5 723	15 710	(168 188)	(161 556)	-	-	1 245 049	1 485 062
Catégorie R	764 572	977 086	46 074	49 150	(152 247)	(194 481)	-	-	658 399	831 755
FONDS ÉQUILIBRÉ 60/40										
Catégorie E	11 496 039	12 590 569	516 049	281 824	(865 969)	(1 090 833)	1	-	11 146 120	11 781 560
Catégorie F	3 123 783	1 714 488	3 357 582	121 828	(676 328)	(88 986)	-	-	5 805 037	1 747 330
Catégorie FC	2 767 807	3 769 831	2 589	763 622	(2 770 396)	(292 654)	-	-	-	4 240 799
Catégorie I	993 845	1 078 901	53 966	53 509	(20 766)	(124 276)	1 869	2 025	1 028 914	1 010 159
Catégorie O	3 203 518	3 615 673	204 522	232 654	(199 738)	(539 780)	-	-	3 208 302	3 308 547
Catégorie R	8 398 782	8 249 058	849 480	813 901	(677 076)	(644 422)	-	-	8 571 186	8 418 537
Catégorie S	90 422 569	87 858 030	5 380 030	7 426 489	(6 172 307)	(5 464 258)	7	5	89 630 299	89 820 266
Catégorie W	-	-	12 266	-	(10)	-	-	-	12 256	-
MANDAT DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ MONDIAL										
Catégorie E	8 554 069	9 096 035	150 985	202 481	(551 251)	(719 224)	-	-	8 153 803	8 579 292
Catégorie F	1 042 570	686 232	33 050	196 827	(123 032)	(89 454)	-	-	952 588	793 605
Catégorie O	1 017 753	1 361 401	11 090	43 358	(29 942)	(41 595)	-	-	998 901	1 363 164
Catégorie R	1 125 554	1 149 339	41 230	41 828	(84 701)	(85 908)	-	-	1 082 083	1 105 259
Catégorie W	-	-	46 421	-	(3 261)	-	-	-	43 160	-

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

	Solde – ouverture de la période		Parts émises durant la période		Parts rachetées durant la période		Parts réinvesties durant la période		Solde – fermeture de la période	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
FONDS DE CROISSANCE 80/20										
Catégorie E	3 314 343	3 433 286	266 639	234 554	(392 292)	(349 418)	3	-	3 188 693	3 318 422
Catégorie F	1 202 079	482 117	778 185	40 625	(177 602)	(108 104)	-	-	1 802 662	414 638
Catégorie FC	618 876	427 085	857	230 871	(619 733)	(23 809)	-	-	-	634 147
Catégorie I	1 288 218	1 299 708	79 588	85 507	(100 628)	(91 313)	2 654	2 834	1 269 832	1 296 736
Catégorie O	1 795 083	2 218 503	141 591	218 840	(91 734)	(137 880)	-	-	1 844 940	2 299 463
Catégorie R	4 853 289	4 562 573	434 754	521 376	(474 390)	(343 800)	-	-	4 813 653	4 740 149
Catégorie S	33 553 480	30 689 456	3 913 698	3 618 726	(1 947 475)	(1 941 116)	4	13	35 519 707	32 367 079
Catégorie W	-	-	29 119	-	(25)	-	-	-	29 094	-
FONDS DE CROISSANCE 100										
Catégorie E	1 602 263	1 893 033	34 231	26 136	(131 674)	(272 888)	-	-	1 504 820	1 646 281
Catégorie F	342 785	239 175	176 332	125 927	(37 077)	(20 391)	-	-	482 040	344 711
Catégorie FC	105 527	78 855	-	51 153	(105 527)	(11 985)	-	-	-	118 023
Catégorie I	842 705	865 955	68 566	49 523	(59 436)	(76 015)	2 148	2 297	853 983	841 760
Catégorie O	677 222	703 082	48 012	68 114	(81 794)	(99 834)	-	2	643 440	671 364
Catégorie R	2 770 213	2 514 882	304 876	413 204	(247 000)	(187 145)	-	-	2 828 089	2 740 941
Catégorie S	10 120 330	8 744 343	1 484 569	1 366 715	(734 212)	(482 809)	-	-	10 870 687	9 628 249
Catégorie W	-	-	5 352	-	(10)	-	-	-	5 342	-
MANDAT D' ACTIONS MONDIALES										
Catégorie E	552 664	638 375	4 751	8 710	(51 649)	(110 659)	-	-	505 766	536 426
Catégorie F	183 342	189 156	-	25 514	(15 354)	(33 171)	-	-	167 988	181 499
Catégorie O	193 642	305 630	2 608	1 771	(6 540)	(107 806)	-	-	189 710	199 595
Catégorie R	139 526	126 718	6 035	4 893	(750)	(3 267)	-	-	144 811	128 344

Les porteurs de parts d'un Fonds peuvent exiger, après en avoir avisé par écrit le gestionnaire, le paiement de la valeur liquidative d'une partie ou de la totalité de leurs parts de ce Fonds. Un tel avis doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour de l'évaluation au cours duquel les parts doivent être rachetées. Cet avis doit être irrévocable et la signature apposée doit être garantie par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en valeurs mobilières répondant aux critères du gestionnaire.

6. IMPÔT SUR LE REVENU

Chaque Fonds est ou a l'intention de devenir (voir la note 1) une fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). Aucune provision pour impôts sur le revenu n'a été comptabilisée dans les états financiers ci-joints et tous les revenus et gains en capital des Fonds pour l'année sont distribués aux porteurs de parts dans la mesure nécessaire pour réduire à zéro l'impôt à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) Par conséquent, le Fonds n'a pas comptabilisé d'impôt sur le revenu. L'impôt sur les gains en capital comptabilisé par un Fonds qui est une fiducie de fonds commun de placement est généralement remboursable selon une formule reposant sur le nombre de parts du Fonds rachetées pendant l'année.

Au 31 décembre 2022, les Fonds suivants disposaient de reports prospectifs de pertes en capital non comptabilisés :

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

Fonds d'obligations à court terme	16 516 910 \$
Fonds d'actions internationales	80 418 784
Fonds d'obligations à rendement réel	24 081 842
Fonds de revenu 100	501 555
Fonds d'obligations à long terme	24 083 320
Fonds canadien à revenu fixe	102 438 013
Fonds d'obligations américaines à haut rendement	11 522 662
Fonds d'actions marchés émergents	21 843 290

Ces pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment aux fins fiscales et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices à venir.

Au 31 décembre 2022, le Fonds ne disposait d'aucun report prospectif de pertes autres qu'en capital non comptabilisé pouvant permettre de réduire le revenu imposable futur. Ces pertes autres qu'en capital expireront le 31 décembre de l'année indiquée, à moins qu'elles ne soient appliquées antérieurement.

	Année d'expiration
	2042
Fonds d'obligations américaines à haut rendement \$	4 428 229

7. FRAIS DE GESTION ET CHARGES

- a) Conformément aux modalités de la convention de fiducie régissant les Fonds, toutes les charges des Fonds autres que les honoraires du gestionnaire des Fonds relativement aux parts de catégories O, O couverte et R sont imputées aux Fonds, à l'exception des parts de catégorie F, pour lesquelles les charges d'exploitation sont payées hors des Fonds. Dans le cas des parts de catégorie R, chaque Fonds est responsable du paiement de l'équivalent de cinq points de base des charges d'exploitation qui sont attribuables à ces parts et le gestionnaire est responsable du solde de ces charges d'exploitation.
- b) Le gestionnaire peut convenir de réduire les frais de gestion pour certains porteurs de parts de catégorie I. Les Fonds versent alors à ces porteurs de parts des distributions individuelles, qui sont appelées « distributions de frais de gestion ». Le montant de ces distributions de frais de gestion à un porteur de parts est négociable entre le gestionnaire et le porteur de parts et dépend surtout du montant placé. Les remises de frais de gestion sont présentées à titre de distributions aux porteurs de parts et portées au crédit des frais de gestion.
- c) Pour les parts de catégories O et O couverte, les honoraires versés au gestionnaire pour la gestion des Fonds sont payables directement par les investisseurs en dehors des Fonds. Les honoraires du gestionnaire pour ses services de gestion font l'objet d'accords distincts conclus avec les porteurs de parts et varient en fonction de facteurs tels que la nature du Fonds concerné et le montant investi. Dans le cas des parts de catégorie R, la totalité des honoraires pour les services du gestionnaire est payée en vertu d'un accord de gestion distinct conclu avec l'entreprise qui est le promoteur des régimes collectifs de retraite et d'épargne auxquels participent les porteurs de parts de catégorie R. Pour toutes les autres catégories, les frais de gestion sont calculés sur la base de la valeur liquidative quotidienne de la catégorie et des pourcentages suivants :

	Catégorie E/ Catégorie E couverte	Catégorie F*/ Catégorie F couverte*	Catégorie FC**/ Catégorie FC couverte**	Catégorie I	Catégorie S	Catégorie W
Fonds d'actions canadiennes	1,63 %	0,63 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes	1,63 %	0,63 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	1,63 %	0,63 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

	Catégorie E/ Catégorie E couverte	Catégorie F*/ Catégorie F couverte*	Catégorie FC**/ Catégorie FC couverte**	Catégorie I	Catégorie S	Catégorie W
Fonds d'actions de petites sociétés américaines	1,63 %	0,63 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions internationales	1,72 %	0,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'actions marchés émergents	1,99 %	0,75 %	0,75 %	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds mondial de gestion de la volatilité	1,68 %	0,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds canadien à revenu fixe	1,14 %	0,45 %	0,45 %	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à long terme	1,14 %	0,54 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à rendement réel	1,14 %	0,54 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de marché monétaire	0,50 %	0,25 %	s.o.	0,50 %	s.o.	s.o.
Fonds indiciel de forte capitalisation américaine	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à court terme	1,14 %	0,54 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations américaines à haut rendement	1,23 %	0,60 %	0,60 %	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds prudent de revenu mensuel	1,16 %	0,40 %	0,40 %	s.o.	1,41 %	s.o.
Fonds équilibré de revenu mensuel	1,54 %	0,45 %	0,45 %	s.o.	1,50 %	s.o.
Fonds d'investissement à court terme	0,50 %	0,25 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de revenu 100	1,01 %	0,35 %	s.o.	s.o.	1,10 %	0,32 %
Fonds de revenu 20/80	1,01 %	0,35 %	0,35 %	0,70 %	1,15 %	s.o.
Mandat équilibré de revenu	1,16 %	0,35 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds de revenu 40/60	1,41 %	0,35 %	0,35 %	0,70 %	1,35 %	0,32 %
Mandat équilibré neutre mondial	1,54 %	0,45 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds équilibré 60/40	1,54 %	0,45 %	0,45 %	0,70 %	1,50 %	0,42 %
Mandat de croissance équilibré mondial	1,63 %	0,55 %	s.o.	s.o.	s.o.	0,50 %
Fonds de croissance 80/20	1,63 %	0,55 %	0,55 %	0,75 %	1,56 %	0,50 %
Fonds de croissance 100	1,63 %	0,55 %	0,55 %	0,85 %	1,56 %	0,50 %
Mandat d'actions mondiales	1,63 %	0,55 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

* Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2022, le gestionnaire a réduit les frais de gestion annuels des parts couvertes de catégorie F et de catégorie F, tout en modifiant la façon dont les charges d'exploitation sont imputées à ces parts.

** Les parts de catégorie FC ont été dissoutes à la fin de la journée le 13 janvier 2023 et les parts de catégorie FC couverte ont été dissoutes à la fin de la journée le 12 octobre 2022.

Au cours des périodes clos les 30 juin 2023 et 2022, le gestionnaire a volontairement renoncé à certains honoraires ou absorbé certaines charges qui auraient autrement été payés par les Fonds. Le gestionnaire peut, à son gré et à tout moment, révoquer la renonciation à ces charges ou l'absorption de ces charges. Le montant visé par une renonciation, le cas échéant, est indiqué pour chaque Fonds dans les états du résultat global (perte).

Les frais de gestion à payer pour les période clos les le 30 juin 2023 et exercices clos les 31 décembre 2022 sont indiqués ci-dessous. Ces sommes sont comprises à titre de charges à payer dans les états de la situation financière.

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Fonds d'actions canadiennes	17 682	18 811

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes	2 227	2 323
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	66 828	69 090
Fonds d'actions de petites sociétés américaines	4 992	5 554
Fonds d'actions internationales	32 398	32 472
Fonds d'actions marchés émergents	16 472	17 704
Fonds mondial de gestion de la volatilité	21 315	22 311
Fonds canadien à revenu fixe	19 657	18 580
Fonds d'obligations à long terme	4 504	44
Fonds d'obligations à rendement réel	3 155	3 496
Fonds de marché monétaire	3 109	3 329
Fonds indiciel de forte capitalisation américaine	—	—
Fonds d'obligations à court terme	3 535	3 024
Fonds d'obligations américaines à haut rendement	34 445	30 026
Fonds prudent de revenu mensuel	365 882	404 938
Fonds équilibré de revenu mensuel	50 251	51 895
Fonds d'investissement à court terme	334	338
Fonds de revenu 100	4 468	4 379
Fonds de revenu 20/80	110 715	121 407
Mandat équilibré de revenu	10 774	12 766
Fonds de revenu 40/60	645 339	701 694
Mandat équilibré neutre mondial	30 658	34 554
Fonds équilibré 60/40	1 209 484	1 240 303
Mandat de croissance équilibré mondial	86 028	91 852
Fonds de croissance 80/20	439 147	422 213
Fonds de croissance 100	170 908	161 821
Mandat d'actions mondiales	6 717	7 124

d) Les frais payables relativement au comité d'examen indépendant (« CEI ») comprennent la rémunération versée à chacun de ses membres sous la forme d'une provision annuelle de 20 000 \$ US, la couverture d'assurance souscrite à leur égard, le remboursement des dépenses raisonnables et du temps de déplacement et les honoraires des conseillers externes éventuellement engagés par le comité. Le président du CEI reçoit une provision annuelle additionnelle de 5 000 \$ US. Ces frais sont répartis entre les Fonds d'une façon que celui-ci croit juste et raisonnable pour les Fonds.

8. ACCORDS DE PAIEMENT INDIRECT

Les frais de courtage payés sur les opérations sur titres peuvent inclure des « paiements indirects », correspondant à la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par le courtier. Bien que le gestionnaire s'efforce de déterminer la part de ces paiements dans les commissions versées sur les opérations, cette part est, dans certains cas, impossible à déterminer. Les montants des paiements indirects pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022 sont indiqués ci-dessous:

	Accords de paiement indirect	
	2023	2022
	\$	\$
Fonds d'actions canadiennes	173 921	192 532
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes	21 862	32 372
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	20 842	16 700

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

	Accords de paiement indirect	
	2023	2022
Fonds d'actions de petites sociétés américaines	39 698	55 803
Fonds d'actions internationales	186 531	92 438
Fonds d'actions marchés émergents	1 400	24 021

9. RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de leurs activités, les Fonds sont exposés à divers risques financiers : risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). La valeur des placements détenus dans les Fonds varie tous les jours par suite des fluctuations des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et des entreprises. Le niveau de risque dépend des objectifs de placement des Fonds et du type de titres dans lequel les placements sont effectués.

Le programme global de gestion des risques des Fonds vise à réduire au minimum les effets négatifs potentiels des risques sur les résultats financiers des Fonds, tout en respectant les objectifs de placement des Fonds. Les pratiques de gestion des risques comprennent des mesures de contrôle de la conformité aux directives de placement. Le gestionnaire gère les effets potentiels de ces risques financiers sur les résultats des Fonds en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels et expérimentés qui supervisent régulièrement les positions des Fonds et les événements sur les marchés, puis diversifient les portefeuilles de placement en respectant les directives de placement.

Fonds de fonds

L'exposition d'un fonds de fonds aux risques financiers dépend de la composition de l'actif des fonds sous-jacents. Le gestionnaire attache une grande importance à la répartition globale des actifs du Fonds. Le gestionnaire établit pour le Fonds la répartition stratégique à long terme des actifs qu'il estime la meilleure pour la gestion des risques et de la volatilité en fonction des rendements potentiels à long terme. Pour obtenir des résultats uniformes pendant un cycle de marché typique, chaque fonds sous-jacent est diversifié par catégorie d'actifs, par région ou par capitalisation boursière.

Le processus de répartition des actifs fait intervenir des techniques exclusives d'optimisation de gestion de portefeuille reposant sur un cadre de l'actif et du passif et associant un portefeuille optimal à des risques et à des corrélations prévus pour obtenir un rendement attendu estimé pour chaque catégorie d'actif. Les pratiques de gestion des risques des Fonds comportent un examen quotidien des rapports analytiques sur les risques qui suivent l'évolution des placements pour s'assurer de la conformité avec la politique de rééquilibrage de chaque Fonds. L'objectif de la politique de rééquilibrage est de maintenir la composition stratégique de l'actif de chaque Fonds pendant les périodes de fluctuation du marché. Lorsque les placements d'un fonds sous-jacent s'écartent de plus de 2,5 % de sa composition stratégique à long terme, ils sont rééquilibrés pour redonner des surpondérations ou sous-pondérations relatives dans les limites établies par la politique de rééquilibrage.

Risque de change

Le risque de change représente le risque de variation de la valeur des placements par suite de la fluctuation des taux de change. Ce risque se présente lorsque des instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle des Fonds. Les catégories couvertes d'un Fonds auront généralement couvert leur exposition au risque de change, tandis que les catégories non couvertes ne l'auront généralement pas fait.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt influent sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt se présente lorsque les Fonds investissent dans des instruments financiers portant intérêt. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison des changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient par suite de fluctuations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations découlent de facteurs propres à un instrument financier ou à son émetteur ou de tous les facteurs influant sur la

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

totalité des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le risque maximal découlant d'instruments financiers en position acheteur est déterminé par la juste valeur de l'instrument. Le risque maximal découlant des instruments financiers en position vendeur est illimité.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. Une importante concentration du risque de crédit se présente lorsqu'un fonds investit dans des instruments de créance ou des dérivés. La juste valeur tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente donc le risque de crédit maximal des Fonds.

Toutes les opérations effectuées par un fonds sur des titres cotés sont réglées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est minime, puisque la livraison des titres vendus n'a lieu que lorsque le courtier reçoit le paiement connexe. Le paiement intervient lorsque les titres achetés sont reçus par le courtier. Si l'une des parties manque à ses obligations, l'opération n'est alors pas conclue.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que les Fonds ne soient pas en mesure de régler ou de remplir leurs obligations à temps ou à un prix raisonnable. Ce risque se présente principalement dans les rachats de parts quotidiens en trésorerie. Pour tous les Fonds, les parts sont émises et rachetées sur demande, à la valeur liquidative par part alors en vigueur, au gré du porteur de parts. Les Fonds investissent principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement liquidés. De plus, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir leur niveau de liquidité. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, les Fonds doivent maintenir au moins 90 % de leurs actifs dans des placements liquides. Cette pratique permet également au gestionnaire de gérer l'exposition des Fonds aux rachats de parts rachetables quotidiens en trésorerie. Tous les passifs d'un Fonds arriveront à échéance dans un an ou avant.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des placements dans une même catégorie, que ce soit sur le plan de la région, du type de produit, du secteur ou du type de contrepartie.

Voir les notes annexes propres à chacun des Fonds pour connaître les risques qui leur sont propres. On procède à une vérification lorsque le Fonds ne détient qu'un fonds sous-jacent.

Changements concernant le TIO

Les Fonds peuvent détenir des placements dans des instruments financiers qui utilisent le taux interbancaire offert (« TIO ») comme taux de référence ou taux de référence pour le calcul des taux d'intérêt variables. Le taux interbancaire offert vise à mesurer le taux auquel les banques peuvent généralement se prêter et emprunter les unes des autres dans la monnaie pertinente, sans garantie. Les régulateurs et les groupes de travail du secteur financier de plusieurs juridictions ont travaillé au cours des dernières années pour identifier des taux de référence alternatifs pour remplacer le TIO et pour faciliter la transition vers les nouveaux taux de référence. Dans le cadre de la transition, le 5 mars 2021, la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni, l'organisme de réglementation qui supervise les taux interbancaires offerts, a annoncé que la majorité des taux interbancaires offerts cesseraient d'être publiés ou ne seraient plus représentatifs le 1^{er} janvier 2022. Par conséquent, la publication de la plupart des TIO a cessé à la fin de 2021, mais une sélection de TIO largement utilisés continue d'être publiée jusqu'en juin 2023 afin de permettre une transition ordonnée de ces taux.

Il subsiste de l'incertitude et des risques liés à la transition continue des taux interbancaires offerts et à ses effets sur les Fonds et les instruments dans lesquels les Fonds investissent. Bien que le gestionnaire ait déterminé que l'incidence sur les Fonds est minime, rien ne garantit que la composition ou les caractéristiques des nouveaux taux de référence seront similaires aux taux interbancaires offerts ou qu'ils produiront la même valeur ou équivalence économique que les taux interbancaires offerts ou que les instruments utilisant un taux de remplacement auront le même volume ou la même liquidité. Au le 30 juin 2023, le Fonds canadien à revenu fixe détenait un 0 \$ (31 décembre 2022- 0 \$) avec une plus-value non réalisée de 0 \$ (31 décembre 2022 - 0 \$), soit 0 % (31 décembre 2022 - 0 %) de l'actif net du Fonds, dans des instruments liés aux taux interbancaires offerts qui pourraient éventuellement être transférés aux taux de référence alternatifs avant que le Fonds canadien à revenu fixe ne se départisse des placements. L'incidence de cette transition, le cas échéant, devrait être prise en compte dans la variation de la juste valeur de ces placements.

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

10. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

SEI Investments Distribution Company (« SIDCO »), société affiliée au gestionnaire et courtier inscrit aux États-Unis, a fourni des services de courtage à certains des Fonds pendant les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022. Ces services ont donné lieu au paiement direct ou indirect de commissions par les Fonds à SIDCO.

Les montants des commissions sont les suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Fonds d'actions internationales	19 591	74 758
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines	18 463	-

11. PARTICIPATION DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

PLACEMENTS DANS DES FONDS SOUS-JACENTS

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Tous les fonds sous-jacents dans lesquels les Fonds investissent sont des entités structurées non consolidées.

Comme l'indique le prospectus simplifié des Fonds, chacun des Fonds de répartition d'actifs (collectivement, les « Fonds supérieurs ») investit dans des fonds communs de placement gérés par le gestionnaire, tel qu'il est décrit à la note 1. Les investisseurs d'un Fonds supérieur n'ont aucun droit de propriété sur les titres des fonds sous-jacents.

Étant donné que le gestionnaire gère les Fonds de répartition d'actifs et les fonds sous-jacents, les Fonds de répartition d'actifs ne paient ni frais d'acquisition ni frais de rachat à l'achat ou à la vente de parts des fonds sous-jacents. Les Fonds ne fournissent aucun soutien financier aux entités structurées non consolidées et ils n'ont pas l'intention d'offrir de soutien financier ou autre forme de soutien. Les fonds sous-jacents financent leurs activités au moyen de l'émission de parts rachetables au gré du porteur qui lui procurent une participation proportionnelle dans l'actif net du Fonds concerné. Chacun des Fonds détient des actions rachetables de chacun de ses fonds sous-jacents. La participation des Fonds dans chacun de leurs fonds sous-jacents, détenue sous la forme de parts rachetables, est comptabilisée à sa juste valeur à titre de placements dans les états de la situation financière (actifs financiers non dérivés), et représente la participation maximale des Fonds dans ces fonds sous-jacents. La variation de la juste valeur de chaque fonds sous-jacent est présentée à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements dans les états du résultat global.

Des renseignements supplémentaires concernant les intérêts des Fonds dans des fonds sous-jacents figurent dans les notes annexes propres à chacun des Fonds, le cas échéant.

TITRES HYPOTHÉCAIRES OU ADOSSÉS À DES ACTIFS

Certains Fonds investissent dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou d'autres titres adossés à des actifs. Les titres comprennent notamment des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles. Ces titres de créance et de capitaux propres peuvent comporter différents niveaux de subordination. Ils peuvent verser des distributions mensuelles constituées d'intérêts et de remboursement de capital.

Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de lots de prêts hypothécaires commerciaux ou résidentiels, notamment des prêts hypothécaires des institutions d'épargne, des sociétés de prêts hypothécaires, des banques commerciales et autres. Les titres adossés à des actifs sont créés à partir de nombreux types d'actifs, notamment les prêts automobiles, les soldes de cartes de crédit, les prêts sur la valeur domiciliaire et les prêts étudiants.

Fonds canadien à revenu fixe

Notes annexes

PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023 ET 2022 (NON AUDITÉ)

Au 30 juin 2023, la valeur comptable des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à d'autres actifs comptabilisée au poste « Placements (actifs financiers non dérivés) » dans l'état de la situation financière s'élevait à 50 268 076 \$ (31 décembre 2022 – 39 289 323 \$). Cette somme représente le risque maximal de perte à cette date.

La variation de la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à d'autres actifs est comptabilisée au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des produits dérivés » dans les états du résultat global (perte).

12. ACTIF NET PAR PART ET VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART

Au 30 juin 2023 et 31 décembre 2022, il n'y avait aucun écart entre la valeur liquidative de négociation par part et la valeur liquidative par part calculée conformément aux IFRS pour les Fonds.

13. RISQUE LIÉ AU MARCHÉ

En février 2022, les forces russes sont entrées en Ukraine et le conflit armé a commencé. Des sanctions économiques ont été imposées à la Russie et à certains de ses citoyens, notamment en excluant la Russie de la participation au réseau de paiement mondial SWIFT. La volatilité des cours, les restrictions sur les opérations, y compris la possibilité d'une suspension prolongée des opérations sur le marché russe, et le risque de défaillance général lié aux titres russes détenus par les Fonds ont tous augmenté considérablement. La valeur des titres russes a fortement baissé, le marché ayant absorbé les sanctions contre la Russie, les actions des fournisseurs d'indices et la suspension de la négociation de certains titres russes. On ne sait pas combien de temps le conflit, les sanctions économiques et l'instabilité du marché vont se poursuivre et s'ils vont encore s'aggraver. Il pourrait devenir difficile d'obtenir des cours fiables pour les titres russes, ce qui obligerait le gestionnaire à estimer les cours en se fondant sur d'autres renseignements sur le marché, lesquels pourraient également être plus difficiles à obtenir et à valider. Par conséquent, la valeur des titres russes est maintenant près de zéro. Le gestionnaire des Fonds surveille activement la situation. Au le 30 juin 2023, le Fonds mondial de gestion de la volatilité, le Fonds d'actions internationales et le Fonds d'actions marchés émergents détenaient des titres russes.